

## C.G.V et Contrat d'adhérent New York Fit

### 1/ Application des conditions générales

**A** - Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre le S.A.R.L NEW YORK Fit et l'abonné. Le fait de souscrire un abonnement implique l'adhésion entière de l'abonné à ces conditions générales.

**B** - Aucune condition particulière en-dehors de celles incluses dans le contrat d'adhérent ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la part de la S.A.R.L NEW YORK FIT, prévaloir contre les conditions générales. Toute condition contraire posée par l'abonné sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à S.A.R.L NEW YORK FIT, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Ces conditions générales de vente n'apportent pas novation au contrat en cours. Elles incluent les modifications précontractuelles légales des dispositions des articles L 111-1 et suivants et R 111-1 du Code de la Consommation.

### 2/ Abonnement

#### A - La carte de membre

La carte de membre nominative est personnelle à l'abonné et lui donne accès au club dans les conditions souscrites au contrat ; en cas de perte ou de vol, le remplacement de la carte sera facturé vingt (20) euros à l'abonné.

#### B - Durée

**L'abonnement est à durée indéterminée avec une durée minimale incompressible de cent quatre vingt (180) jours et se poursuit par tacite reconduction pour une durée indéterminée.**

#### C - Modalités de souscription

Pour toute souscription à un abonnement liberté, un chèque de caution de 150 euros est requis. Il sera encaissé en cas d'impayé. NEW YORK FIT se réserve la faculté de modifier les tarifs pendant la durée du contrat avec un maximum de 5%. Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du mois de Janvier suivant l'envoi des dites modifications par lettre ou e-mail avec un préavis de 30 jours. Au cas où le client n'accepterait pas une telle modification de tarifs, il devra notifier son refus par lettre recommandée A.R dans un délai de 30 jours, à défaut de quoi le client sera réputé avoir accepté les modifications de tarifs.

#### D - Modalités de Paiement

**Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Les factures sont payables au siège social de l'entreprise. Les factures sont payables comptant à compter de la date d'émission de la facture sauf stipulations contraires. Le client sera redevable sur les sommes impayées T.T.C, le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, d'intérêts de retard égaux au taux de l'intérêt légal de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage (10). Les intérêts de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.**

**Pour le consommateur, les factures sont payables comptant et les pénalités de retard sont exigibles après l'envoi d'une Mise en Demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, au taux de l'intérêt légal annuel de la Banque de France.**

#### E - Modalités de résiliation de l'abonnement

A l'issue de la durée minimale d'engagement de cent quatre vingt (180) jours, l'abonnement peut être résilié à tout moment, par lettre recommandée de réception, adressé à S.A.R.L NEW YORK FIT, 2 rue de la Mame 29800 Landemeau, moyennant le respect d'un délai de préavis de Soixante (60) jours entiers, plus le mois en cours. Le préavis commence à courir à compter du lendemain de la réception du courrier de résiliation du contrat d'abonnement. Dans le cas d'une résiliation de l'abonnement à durée indéterminée pour raison médicale, la demande doit se faire par lettre recommandée AR avec un certificat médical, maximum une semaine après le début de sa validité. Si la demande se fait avant la fin de la période minimum d'engagement de cent quatre vingt (180) jours, le paiement de ladite période reste due et acquise au Prestataire, ce qu' a reconnu expressément le Client par la signature de son contrat.

#### F- Report / Suspension d'abonnement

Le contrat ne pourra être reporté ou suspendu pour raisons médicales que sur justificatif médical pour une durée supérieure à Un (1) mois. Un report gratuit des mois non consommés pendant la période d'engagement minimum se fera après cette période. Après la période minimum d'engagement, vous serez prélevé de dix (10) euros par mois de suspension, durant toute la période validée par le justificatif médical. La remise du certificat médical doit être effectuée maximum une semaine après le début de sa validité, par lettre recommandée AR, sinon le report ou la suspension ne pourront pas être pris en compte.

#### G-Cession d'abonnement

Sur acceptation de la direction, le client a la possibilité de céder son abonnement à une personne de son choix, moyennant le paiement des frais d'inscriptions.

### 3/ Droit et obligations

**A** - La S.A.R.L NEW YORK FIT propose à l'abonné durant les heures d'ouverture qui sont définies en fonctions des besoins de la clientèle, de pratiquer sans limite une activité de remise en forme caractérisée par une mise à disposition d'appareils.

**B** - L'accès aux membres et aux activités est soumis obligatoirement à présentation des cartes d'adhérents, au respect des consignes de sécurité et d'hygiène et du règlement intérieur.

**C** - Sous peine de résiliation de plein droit par lettre recommandée AR du contrat d'abonnement et sans sommation préalable de la S.A.R.L NEW YORK FIT, l'abonné s'interdit de :

-prêter ou de céder à quiconque la carte NEW YORK FIT qui lui est strictement nominative.

-utiliser les appareils et installations mis à sa disposition sans respecter les dispositions du règlement intérieur, les instructions et les consignes d'hygiène et de sécurité des conseillers sportifs ou des responsables du club.

-Avoir une attitude agressive, indécente ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs.

**D** - L'abonné ne pourra mettre en cause la responsabilité de la S.A.R.L NEW YORK FIT en cas de perte ou de vol.

**E** - L'abonné et les invités garantissent à la S.A.R.L NEW YORK FIT avoir fait contrôler par un médecin leur aptitude à pratiquer une activité sportive, prendre régulièrement toute précaution nécessaire pour leur santé et reconnaître qu'ils ne pourront mettre en cause à ce titre, la responsabilité de la S.A.R.L NEW YORK FIT. A ce titre, ils s'engagent à fournir un certificat médical dès leur première séance.

**F** - L'abonné qui entend subordonner son engagement contractuel à certaines conditions doit les exprimer

à la case « observations particulières » au dos du contrat dans les conditions particulières. La S.A.R.L NEW YORK FIT bénéficiera d'un délai de 48h pour accepter ou résilier, sans frais pour l'abonné le contrat.

**G** - Conformément aux dispositions de la loi N°78-17 «informatique et liberté » du 6 janvier 1978, l'abonné peut demander à la S.A.R.L NEW YORK FIT la communication des informations le concernant et les faire rectifier le cas échéant. Si l'abonné ne souhaite pas recevoir de sollicitations commerciales de tiers, il lui suffit d'écrire à la S.A.R.L NEW YORK FIT en envoyant une copie de son contrat d'abonnement.

**H** - Lors de l'arrêt définitif de l'abonnement, le client doit rendre sa carte à puce, avec sa lettre de résiliation, sinon un prélèvement de vingt (20) euros supplémentaire sera effectué sur son dernier prélèvement.

**I** - Je donne le droit à la société NEW YORK FIT d'utiliser mon image travers des photos et des vidéos de ma personne sans contrepartie. Dans le cadre d'un refus, merci d'envoyer une lettre recommandée AR à la société NEW YORK FIT.

### 4/ Assurances

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984, la S.A.R.L NEW YORK FIT a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance un contrat d'assurance de responsabilité civile affichée au club. Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. De son côté, l'adhérent déclare souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tout dommage qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités, dans l'enceinte du club. La responsabilité de la S.A.R.L NEW YORK FIT ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils. L'adhérent devra souscrire une assurance complémentaire couvrant plus particulièrement les risques possibles liés aux activités sportives et de loisir pratiquées. L'adhérent se voit proposer conformément à l'article 38 de la loi du 16/07/84 de souscrire un contrat « individuel accident » qui couvrira toutes les activités qu'il est susceptible de pratiquer au sein du club NEW YORK FIT. Il est entendu que cette garantie complémentaire est facultative et est à la charge entière de l'adhérent s'il y souscrit.

### 5/ Dispositions diverses

L'adhérent reconnaît l'obligation de respecter le règlement intérieur. Il reconnaît en avoir lu et reçu un exemplaire. Il se doit respecter entre autre : - l'interdiction de fumer à l'intérieur de l'établissement.

- le port de vêtement et de chaussures de sports spécifique et excluant toute autre utilisation.

- l'emploi d'une serviette sur les appareils et tapis de sols.

- accès interdit aux mineurs de moins de 16 ans.

- planning non contractuel.

L'adhérent déposera ses affaires personnelles dans les vestiaires destinés à cet effet et ne faisant pas l'objet d'une surveillance spécifique. Des casiers individuels à fermeture traditionnelle seront mis à disposition. Le cadenas de sécurité étant et restant propriété de l'adhérent. L'utilisation de ces casiers étant sous la seule responsabilité de l'adhérent, celui-ci renonce à faire appel à la direction du club pour tout vol ou tout dommage qu'il pourrait subir de ce fait. L'adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus par le dépôt d'objets de valeur dans les vestiaires communs et non expressément confiés à l'hôtesse. Un contrat ne peut, en aucun cas faire l'objet par le client d'une cession totale ou partielle à titre onéreux ou gratuit sans l'accord de la S.A.R.L NEW YORK FIT SIGNATURE DE L'ABONNE.

### 6/ Litiges

En cas de contestation ou de litige né de l'application des présentes conditions générales, les parties conviennent expressément de rechercher un arrangement amiable pour mettre fin à leur différend, notamment par le recours à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends. En cas de désaccord persistant, **seul le tribunal de commerce ou d'Instance de BREST sera compétent pour juger le litige, même en cas de pluralité de demandeurs.**

### 7/ Conditions particulières du droit de Rétractation pour le Consommateur

La présente souscription est soumise aux dispositions des articles L121.17 et suivantes du code de la consommation traitant du droit de rétractation. Sont exclues la vente lors d'une foire, d'un salon, les exclusions définies dans l'article L 121- 8 du Code de la Consommation.

Le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. Pour la prestation de service, le délai de rétractation court à partir de la conclusion du contrat ou de la commande acceptée. Pour la vente d'un bien le délai court à partir de la réception du bien. Le client doit retourner le bien au plus tard dans les quatorze (14) jours de sa décision de se rétracter. Le vendeur rembourse le client de tous les paiements reçus, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour de la réception de la décision de sa rétractation par le client.

Le client peut demander, sur papier ou support durable, expressément à renoncer au bénéfice de son droit de rétractation selon les dispositions légales (Article L 121 – 21 – 2 Code de Consommation).

**«Si vous souhaitez annuler la commande, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous.»**

**ANNULATION DE COMMANDE :** Code de la consommation, articles L121.17 et suivants : **CONDITIONS**

- compléter et signer le formulaire

- l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au vendeur

- l'expédier au plus tard le quatorzième Jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier Jour ouvrable suivant :

#### **Nom et adresse complète du vendeur :**

Je notifie par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien et/ ou sur la prestation de service de la commande ci-après :

- Nature du bien ou du service commandé : .....

- Date de la commande : .....

- Commande reçue le : .....

- Nom du client : .....

- Adresse du client : .....

Date et Signature du client :